

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2026/49 à 2026/80

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 17 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du onze juin deux mille vingt-six, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

M. Alain GRILLET – Mme Thérèse LEBRUN – M. Gérald MOREL –
Mme Karine BOULONNE – M. André BUTSTRAEN – Mme Delphine BLAS - M. Michel VANHEE –
Mme Stéphanie MORELLI – M. Bouchta DOUICHI, Adjoints au Maire.

Mme Marie-Gaëtane BROCHOT – M. Philippe CLAUW - M. Florent DIXNEUF –
M. Damien FEVRIER – M. Elie KALOGERAKIS – Mme Claudie LEFEBVRE - Mme Monique
LEROY – M. Avisen MAHADOO - Mme Naïma METDAOUI-BECHROURI – M. Jonathan OTLET
– Mme Capucine PIERRARD - Mme Martine PONCHANT – M. Serge THERY –
Mme Thérèse VANHEE-BENOIT – M. Saïd BECHROURI – M. Patrick KOLEBACKI – M. Lucas
WACRENIER – Mme Christine VANDENBULCKE - M. Grégory FRANÇOIS -
Mme Béatrice SYSSAU, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Cécile MESANS, Adjointe au Maire

Mme Céline BERNARD - Mme Isabelle CAMBIER – M. Lucas LEROY –
Mme Karima HARIZI, Conseillers Communaux

Madame Cécile MESANS a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET

Madame Céline BERNARD a donné pouvoir à Madame Thérèse LEBRUN

Madame Isabelle CAMBIER a donné pouvoir à Monsieur Florent DIXNEUF

Monsieur Lucas LEROY a donné pouvoir à Monsieur André BUTSTRAEN

Madame Karima HARIZI a donné pouvoir à Monsieur Lucas WACRENIER

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE
Du 17 Juin 2026

DELIBERATION

2026/ 78 - MARCHES GLOBAUX DE PERFORMANCE N°2022MC139 RELATIF A L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, FROID, VENTILATION, PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, TRAITEMENT DES EAUX, TELEGESTION, SYSTEMES PHOTOVOLTAÏQUES AVEC FOURNITURE D'ENERGIE ET SERVICES ASSOCIES POUR LA VILLE DE LILLE, SES COMMUNES ASSOCIEES DE LOMME ET HELLEMES AINSI QUE LEURS CCAS - AVENANT AU LOT 2.

Par délibération n°23/219 du 23 juin 2023, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés globaux de performance relatifs à l'exploitation des installations de chauffage, froid, ventilation, production d'eau chaude sanitaire, traitement des eaux, télégestion, systèmes photovoltaïques avec fourniture d'énergie et services associés pour la Ville de Lille, ses communes associées de Lomme et Hellemmes ainsi que leurs CCAS.

Cette procédure, notifiée le 27/05/2024 pour une durée 7 années et 3 mois, soit 87 mois, à compter du 1^{er} juillet 2024, est allotie comme suit :

- Lot 1 : prestations multitechniques pour l'Hôtel de Ville de Lille et le Palais des Beaux-Arts ;
- Lot 2 : piscines ;
- Lot 3 : tout le reste du patrimoine de la Ville de Lille, ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes ainsi que les CCAS de Lille, Lomme et Hellemmes.

Ces marchés comportent la fourniture d'énergie (P1), la maintenance préventive et curative (P2), la garantie totale (P3) ainsi que des investissements nécessaires à la modernisation des installations.

Chaque marché comporte des engagements de performance en matière de réduction des consommations énergétiques (et d'eau pour les piscines), de réduction des gaz à effet de serre et d'accroissement de la part des énergies d'origines renouvelables et de récupération (EnR&R) dans le mix énergétique consommé par les membres du groupement de commandes.

A l'attribution des marchés, le lot 2 comportait les équipements suivants :

- Piscine Marx Dormoy
- Piscine de Fives
- Piscine Plein Sud
- Piscine d'Hellemmes
- Piscine de Lomme

La piscine de Fives, étant démolie, a été retirée par la suite par voie d'avenant au marché. Avant l'arrêt, son exploitation était prévue jusque 2027.

	Montant en €HT
Arrêt de la piscine de Fives au 1er juillet 2024	-248 213,08 €

La piscine olympique Marx Dormoy a été inaugurée en 1972.

L'équipement emblématique de la Ville de Lille est aujourd'hui dans un état global de vétusté très avancé.

Compte tenu de l'accélération des désordres, la fermeture de l'équipement ne peut être évitée. Son exploitation a néanmoins dû être prolongée pour assurer le tuilage avec la livraison du nouvel équipement.

	Montant en €HT
Prolongation Max Dormoy du 1er au 30 juin 2026	81 159,49 €

Afin de pallier la fermeture de l'équipement, la Ville de Lille a construit la piscine Camille Muffat, boulevard de Strasbourg. Cet équipement offre un bassin de dimension olympique et permettra d'accueillir le grand public, les clubs et les scolaires.

Compte-tenu de ce qui précède, de la nécessité d'assurer l'exploitation des installations techniques et le suivi de la performance de ce nouvel équipement, il est proposé d'étendre le périmètre initial du lot 2 en intégrant la piscine Camille Muffat.

Cette intégration nécessite la signature d'un avenant au contrat venant préciser les conditions techniques, financières et de performance applicables au nouvel équipement.

	Montant en €HT
Intégration Piscine Camille Muffat à compter du 1 ^{er} juillet 2026 (pour les 6 années restantes du marché d'exploitation)	760 549,13 €

Par ailleurs une sonde a été mise en place sur la centrale de traitement d'air de la piscine de Lomme pour piloter plus efficacement le renouvellement et la qualité de l'air.

	Montant en €HT
Piscine de Lomme - Mise en place d'une sonde sur la CTA Bassin à compter du 1 ^{er} juillet 2025	9 510,56 €

Récapitulatif des incidences financières des avenants sur ce marché :

	Montant en €HT
Prolongation Max Dormoy du 1er au 30 juin 2026	81 159,49 €
Arrêt de la piscine de Fives au 1er juillet 2024	-248 213,08 €
Intégration Piscine Camille Muffat à compter du 1 juillet 2026	760 549,13 €
Piscine de Lomme - Mise en place d'une sonde trichloramine sur la CTA Bassin à compter du 1 ^{er} juillet 2025	9 510,56 €
Total	603 006,10 €

Cet avenant est passé conformément à l'article R. 2194-8 du Code de la Commande Publique relatif aux modifications de contrat de faibles montants (inférieur à 15 % du montant initial du marché).

Cet avenant représente un montant de +603 006,10 €, soit +14,45 % par rapport à la base contractuelle de 4 173 122,08€ HT (montant initial du marché).

Le nouveau montant du marché s'élèvera alors à 4 776 128,18 € HT.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer l'avenant au marché conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres ;
- ◆ **AFFECTER** les dépenses correspondantes sur l'autorisation de programme AP 2021-QPATRIMOIN ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits de paiement correspondants au chapitre 21 article 21314 fonction 323 – Opération n° 2255 « marché chauffage, remplacement des équipements ».

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Publié : 06 JUL. 2026

Le Maire de Lomme



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.